

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTFORT SUR RISLE
SEANCE DU 28.06.2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARRE, Maire.

Présents : Messieurs Jean-Luc BARRE maire, Michel PIERRE et Bernard MÉAUDE, adjoints.
Mesdames Brigitte COYARD, Séverine HÉRISSON, Sandra MORIN, Marie MOURA.
Messieurs Yvon BENOIST, Jean-François DUPUIS, Frédéric ROUSSEL, Sylvain VANCUTSEM,
Damien VAUDREVILLE.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur David MASSON – Pouvoir donné à Monsieur Bernard MÉAUDE.
Monsieur Christian LAMOTTE – Pouvoir donné à Monsieur Sylvain VANCUTSEM.

Absents :

Monsieur Alexis TARDIVEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Damien VAUDREVILLE.

Compte rendu de la séance du 26.04.2022 : approuvé à l'unanimité.

Compte rendu de la séance du 24.05.2022 : Monsieur MÉAUDE précise que pour la délibération 2022-024, il était à l'époque 1^{er} adjoint. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur BARRE présente Monsieur Thomas DUPUIS du SMBVR (Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle). Celui-ci expose les travaux effectués et ceux prévus sur le ruisseau du château (réseau de la source). Le but de ces travaux est de remettre en état le cours du ruisseau (désenvasement du lit, resserrage des berges avec un apport de cailloux, et plantation d'espèces appropriées). La conservation et la remise en état des passerelles seront effectuées. L'entretien de la zone humide et son agrandissement sont également prévus afin de minimiser l'effet des crues et de redonner un attrait touristique à l'endroit. Le coût prévisionnel des travaux était de 90 à 100.000 € TTC en 2020, mais une nouvelle consultation est nécessaire. La participation de la commune serait de 19% du montant des dépenses.

Monsieur BARRE demande si l'eau qui se trouve dans l'ancien jardin du château provient d'une source. C'est un point à voir. Monsieur PIERRE demande si les fissures des murs du pigeonnier du château la Motte ne seraient pas liées aux réseaux hydrauliques.

Avant de reprendre le cours du conseil, Monsieur BARRE demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Gérard COMELLAS, ancien maire de Montfort, récemment décédé.

ORDRE DU JOUR

1 – DM N° 2 (délibération 2022-028).

Lors de l'élaboration du budget, la ligne 2051 (concessions et droits similaires) n'a pas été abondée et il faut aujourd'hui lui imputer la facture du fournisseur SEGILOG pour 2.948,40 €. Pour ce faire, le compte 2135 sera débité de cette somme.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil accepte cette décision modificative.

2 – BUDGET CCAS (délibération 2022-029).

Lors du conseil municipal du 8 février dernier, il avait été décidé (délibération 2022-003) de la dissolution du budget annexe du CCAS et de son intégration au budget communal. Or, une opération comptable avait déjà été réalisée sur ce budget, rendant la migration impossible. Il faut donc revoter ce transfert pour 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil adopte cette délibération.

INFORMATIONS

- Tarification sociale de la cantine (cantine à 1 €). Le prix de la cantine scolaire est actuellement de 3,10 € pour les élèves de la commune et de 3,50 € pour les autres enfants. L'Etat, par l'attribution de subventions, et la CCPAVR, pourraient mettre en place la « cantine à 1 € », en fonction du quotient familial (fiscal), pour une période de trois ans. En se basant sur les chiffres de 2021, 52% des familles pourraient bénéficier de ce tarif. Le problème est que le reste à charge pour la commune serait nettement supérieur à celui qu'il est actuellement. De plus, si le dispositif n'est pas reconduit, il sera difficile d'expliquer aux familles le triplement du prix du repas.

- Terrain de football synthétique : la CCPAVR pense obtenir des subventions pour la création d'un nouveau terrain à Montfort sur Risle. Pour mémoire, la commune est déjà dotée de deux aires engazonnées. Ce stade synthétique permettrait des entraînements plus faciles l'hiver. Le coût de l'opération s'élève à environ 120.000 €. La subvention serait de 80 % du total, le solde étant réglé pour moitié par la commune et moitié par la CCPAVR. Une discussion s'engage dont il ressort que le montant de 12.000 € incombant à Montfort (commune de 789 habitants), semble trop élevé par rapport à d'autres projets plus importants, que d'autres activités sportives pourraient bénéficier de l'aide de la commune pour améliorer leurs installations. De ce fait, le conseil municipal, à l'unanimité, vote contre ce projet.

- Spectacles : la pièce de théâtre « Richard III », sera jouée le 11 août 2023 au château médiéval, en partenariat avec Montfort culture et patrimoine, Montfort loisirs et la CCPAVR. Un autre spectacle (L'amour sur un plateau, d'Isabelle MERGAULT) se jouera le 19 novembre à la salle des fêtes. C'est la commune qui encaissera les recettes mais supportera les frais de l'organisation.

- Un nouveau courrier a été envoyé à la locataire du logement au-dessus de l'école en raison des dégradations commises par ses chiens. Les frais de remise en état des clôtures seront à sa charge.

- Le cross de l'école sera organisé le jeudi 30 juin à Condé sur Risle.

- Comme annoncé lors du précédent conseil, et après accord de la famille, la salle des fêtes sera donc maintenant la « salle Gérard COMELLAS ». Les devis sont en cours pour le lettrage.
- Monsieur BARRE a déposé plainte pour diffamation publique à la suite des propos injurieux et menaçants diffusés sur Facebook (tu sais que tu viens de Montfort). Il demande l'accord du conseil pour ester en justice. Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne son accord.
- Les départs en retraite sont nombreux cette année : Corinne part définitivement jeudi, elle est remplacée par Angélique, maire adjoint de Quillebeuf, Evelyne et Isabelle partiront en Septembre.
- Petites villes de demain : Monsieur PIERRE informe de la prochaine réunion au Neubourg. Le CAUE27 procèdera à une étude sur la commune courant septembre. La restitution est prévue en octobre. Un partenariat est prévu avec Pont-Audemer.
- Fête Saint Pierre, 9 et 10 juillet : feu d'artifice au château la Motte (entre 22 et 23H) samedi soir, foire à tout dimanche.
- Monsieur DUPUIS, qui se charge bénévolement du montage et du démontage des tentes en location, a été confronté à une situation difficile (pas d'accès carrossable au lieu de montage). Il demande qu'une clause précisant une obligation d'accès carrossable soit ajoutée aux contrats de locations. Cette clause sera inscrite sur les contrats.
- Madame MORIN informe le conseil de la course PontoCanard et propose ses billets de loterie.
- Ecole : la copie d'un courrier réponse de parents d'élève à une lettre d'avertissement de Monsieur le maire (suite à des troubles récurrents du comportement de leur fils élève de CM1) a été déposée dans les boîtes aux lettres des conseillers par Monsieur FLAMBARD. Personne ne comprend le but de cette distribution.
- Madame HÉRISSON fait part d'un dépôt sauvage de pneumatiques. Les services municipaux les ont déjà enlevés. Elle précise également qu'elle a répondu aux messages malveillants des réseaux sociaux qui accusaient la mairie de ne pas avoir prêté de tentes pour la kermesse de l'école (la kermesse a été annulée et le directeur de l'école à lui-même « libéré » les tentes).
- Monsieur PIERRE annonce que l'école ne recevra, à priori, que 85 élèves à la rentrée, soit une baisse sensible des effectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H.

Monsieur VANCUTSEM demande alors la parole, afin de poser au conseil un problème qu'il porte pour l'ensemble des commerçants du centre bourg. Les problèmes récurrents de stationnement sur la zone bleue et les places « arrêt minute », occupées par des voitures ventouses ou quelques commerçants peu scrupuleux. Ces occupations intempestives sont une réelle nuisance pour le commerce. Déjà évoqué précédemment, ce problème n'a qu'une solution, l'intervention de la gendarmerie. La mise en place de la zone bleue, avec apposition d'un disque sur les voitures, devait permettre une plus grande « fluidité » du stationnement. Mais devant la persistance du problème, il devient évident que seules des mesures plus coercitives sont nécessaires. La gendarmerie sera donc priée d'intervenir à partir du 1^{er} septembre, ce qui laisse le temps aux commerçants de prévenir leur clientèle (affichettes, disques de stationnement publicitaires, etc...).

Madame BAILLY (pharmacienne) demande l'augmentation de places « arrêt minute » car après 19H, les patients ne trouvent plus de place à proximité de l'officine. Monsieur PIERRE propose un « arrêt minute » devant la pharmacie.

Madame PERREY (boulangerie), demande à ce que l'emplacement devant son commerce soit repeint car il est presque totalement effacé. Demande sera transmise à la CCPAVR.